



La construction d'une piscine enterrée, comment finaliser votre projet ?

La construction d'une piscine enterrée est un projet long, pour lequel il faut traiter chaque étape avec précision, pour éviter toute déconvenue. Quelles sont les étapes les plus importantes à respecter ?

Déclaration préalable ou permis de construire pour une piscine ?

Dans un premier temps, vous devez identifier le cadre législatif qui accompagnera votre projet de construction. Vous devez savoir que les piscines hors sol ne nécessitent pas de déclaration ni de permis de construire, même chose pour les piscines intérieures, si aucune modification extérieure n'est faite.

Il existe trois grandes catégories en fonction desquels vous devrez déposer une déclaration préalable ou un permis de construire :

- La surface de construction de votre bassin est inférieure ou égale à 10 m² : vous n'aurez besoin d'aucune obligation administrative.
- La surface est comprise entre 10 et 100 m² : vous êtes dans l'obligation de faire une déclaration préalable auprès de votre préfecture ou de votre mairie.
- La surface est supérieure à 100 m² : vous avez l'obligation de faire une demande de permis de construire.

Pour en savoir plus sur les différents modèles de piscines et leur construction, adressez vous à un [pisciniste près de chez vous](#) ou encore sur internet.

Terrassement et équipements de votre piscine

Une fois les modalités administratives réglées, vous pouvez passer à la plus grande étape de votre projet : la construction du bassin.

Premièrement, le terrassement.

Moment incontournable, les [travaux de terrassement](#) vous permettent de créer la zone de construction de votre bassin. Il est nécessaire, pour cette étape, de faire appel à un [professionnel du terrassement](#).

La suite dépendra du type de piscine que vous aurez choisi. Si par exemple vous optez pour une piscine coque, le pisciniste aura pour simple tâche de venir la poser et de faire les raccordements vers la pompe et la filtration (durée des travaux de 3 à 4 jours). Cependant, si vous optez pour une piscine maçonnée, la construction sera beaucoup plus longue, étalée sur plusieurs semaines, en fonction des techniques utilisées et du revêtement à poser (liner, peinture piscine ou carrelage piscine).

Les dispositifs de sécurité obligatoires en France, dans le cadre d'une construction de piscine

Avec l'augmentation des noyades en France, le gouvernement a fait adopter une loi (03 janvier 2003) visant à rendre obligatoire l'installation d'un des 4 dispositifs de sécurité suivant : l'alarme de piscine, l'abri, la barrière ou le volet de piscine. Chacun de ces moyens de sécurité doit être homologué en France, grâce à la norme NF. Le dispositif choisi devra être installé dès la construction du bassin. Si vous ne respectez cela, vous encourez une peine de prison et une amende pouvant aller jusqu'à 45 000 €.